

MODALITES DU STAGE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La prévention du personnel sur les dangers de l'amiante est obligatoire selon l'arrêté du 23 février 2012 et le 2ème alinéa de l'Article R4412-94 du code du travail
- Programme de formation conforme aux annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012

PUBLIC CONCERNE

- Personnel possédant attestation de compétence encadrement technique, chantier ou mixte, selon les dispositions de l'arrêté du 23.02.2012 du code du travail, en cours de validité (de moins de 3 ans).

PREREQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Aptitude médicale datant de moins de 2 ans et mentionnant « Suivi Individuel Renforcé (SIR) »
- Maîtriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- Bilan des interventions menées dans le cadre des travaux de la sous-section 4 – Mesures correctives
- Mises à jour des connaissances et pratiques concernant les opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.
- Appliquer et faire appliquer, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Etat des connaissances - Questionnaire d'évaluation initiale de connaissances – Correction collective
- Exploitation des retours d'expérience :
 - Bilan et analyse critique des participants sur modes opératoires et opérations effectuées
 - Les pratiques positives et les difficultés - Les solutions et mesures correctives à apporter.
- Rappel sur les caractéristiques de l'amiante et sa dangerosité.
- Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires (Mise en œuvre en plateforme pédagogique)
 - Repérages amiante et mesures d'empoussièrement
 - Élaboration et mise en œuvre des processus et organisation des interventions
 - Moyens de protection collective et individuelle, consignes de sécurité
 - Restitution de la zone d'intervention - Gestion des déchets
 - Etablir une analyse de risque et rédiger un mode opératoire
 - Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement et mesures correctives
 - Liens avec le Document Unique de l'évaluation des risques professionnels et le plan d'action prévention
 - Mettre en œuvre le mode opératoire et le faire appliquer – Bonne pratiques et mesures correctives
 - Rappels et évolutions du rôle, des obligations, responsabilités et sanctions associées de chacun des intervenants
- S'assurer de la bonne traçabilité des interventions et leur intégration dans le Document Unique d'Evaluation des Risques
- Evaluations pratique et théorique - Conclusions - Recommandations

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Une évaluation théorique de 10 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Une évaluation pratique de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral (cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012)
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances, si évaluations positives (valable 3 ans maximum)

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu est adapté l'activité des travailleurs - Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF

- 1 jour
 - 7 heures
- Sessions de 10 stagiaires maximum
6 stagiaires minimum

Horaires

- ~ 8h00 - 12h00
~ 13h30 - 17h00

DATES - LIEU DE SESSION - TARIF

- Consulter notre planning
- 4 rue de Kerbernard – 29200 BREST
- 250,00 € HT / 300,00 € TTC